



# Le théâtre

## RAPPORT DE L'ARCHITECTE



---

## RAPPORT DE L'ARCHITECTE A L'APPUI DE SON NOUVEAU TRAVAIL, RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPECTACLE A CAHORS

---

Le conseil des bâtiments civils à l'examen duquel a été soumis le projet de théâtre à construire à Cahors l'a trouvé dans son ensemble convenable, et les diverses modifications dont il l'a jugé susceptible ne lui ont pas paru de nature à devoir retarder l'approbation de M. le Ministre, pourvu toutefois que le procès-verbal d'adjudication qu'on enverrait à son Excellence pour obtenir son approbation définitive, fut accompagné de calques, dans lesquels on aurait fait les modifications demandées. M. le Ministre n'a pas cru devoir partager cette opinion, parce que le projet devait être retouché, l'autorisation de le mettre à exécution dans son état actuel, pourrait avoir le grave inconvénient d'engager la ville dans une entreprise dont on ne saurait prévoir les résultats.

J'ai en conséquence fait une nouvelle étude des divers plans sur lesquels j'ai effectué les modifications d'après les indications du conseil des bâtiments, les plus importantes sont contre l'incendie, j'ai donc monté les murs d'avant-scène et du foyer public, à 50 centimètres au-dessus du toit et de manière à ce qu'il y ait interruption entre les divers combles ; j'ai continué dans les dessous de la scène, le mur entre la salle et le théâtre ; j'ai supprimé la partie du laboratoire du café, qui se trouvait sous l'escalier en charpente, quoique devant être plafonné et l'en ai séparé par une forte cloison en brique.

Quant au magasin pour déposer une pompe auquel M. le rapporteur du conseil a cru qu'on n'avait pas pensé et dont il indique l'établissement au rez-de-chaussée, pour obtenir des secours intérieurs, seuls efficaces en cas d'incendie, il se trouvait projeté sur le plan des fondations à l'endroit même indiqué sous le foyer des choristes, il aurait peut-être fallu, pour l'intelligence, faire un plan intermédiaire, entre les fondations et le niveau de la scène ; mais on avait pensé, que ce magasin, désigné par un renvoi à l'émargement du dessin, la coupe en long du théâtre ferait suffisamment connaître les divers étages, ainsi les foyers des acteurs, que M. le rapporteur croyait également dans les dessous, sont au contraire au niveau de la scène, je n'ai donc point eu à effectuer ces modifications, puisque la disposition de ces pièces satisfait aux désirs du conseil, j'ai seulement ponctué sur le plan des fondations les emplacements de la loge du portier, du magasin du théâtre et des pompes à incendie établis dans les dessous.

L'axe de la salle et du théâtre répond actuellement à l'axe d'une porte d'entrée du vestibule, l'on y est parvenu en reculant à gauche de 46 centimètres le mur de refend longitudinal de la salle et en donnant aux portiques de la façade principale une largeur un peu plus forte, ce qui fait disparaître en même temps, le défaut qu'on pouvait reprocher au caractère de l'ordonnance où les arcades paraissaient trop hautes par rapport à leur largeur, quoiqu'il eut cependant observé avec soin, pour chacun des ordres les proportions qu'indiquent Vignole et divers auteurs. Ce défaut que la pente du terrain côté de la façade longeant le boulevard rendait plus sensible, par la réduction du pied droit à la moitié de la largeur des baies, disparaît entièrement ; et les portiques de cette façade, ainsi rectifiés, produisent un meilleur effet. J'ai remplacé la corniche de l'ordre dorique par une simple moulure, suivant l'intention du conseil et supprimé le fronton, que j'ai cru

devoir remplacer, par un acrotère qui masquera la couverture de l'édifice et les murs de séparation des combles, dont l'aspect serait désagréable à la vue.

J'ai aussi remplacé l'espace entre le corps de garde et la rampe de l'escalier en pierre des premières loges, par un mur d'échiffre, et j'ai donné 15 centimètres de plus de largeur à l'escalier du second, enfin l'on verra par l'examen des nouveaux plans, que je me suis conformé aux indications du conseil des bâtiments.

J'ai rectifié le devis des constructions, les diverses modifications en général de détails n'en ont pas sensiblement augmenté la dépense, je joins également au projet un devis particulier, pour les ouvrages de décorations et pour le mobilier, tant de la salle que du théâtre, il s'élève à une somme de seize mille francs. J'ai supposé dans la rédaction que rien ne devait être négligé, pour l'embellissement de la salle, que le charme et l'harmonie des formes y seraient sagement observés et se prêteraient au développement complet de tous les poèmes qu'on pourrait y représenter.

Cahors, le 14 mars 1833  
L'architecte du Département  
Malo

Vu par le maire de la ville de Cahors  
Le 16 mars 1833

Vu par le Préfet du Lot, Cahors  
Le 23 mars 1833  
Pour le préfet, en congé :  
Le doyen du conseil de Préfecture, secrétaire général, délégué  
Perier

académie  
Toulouse



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Département du Lot  
Avenue de l'Europe – Regourd  
BP 291 – 46005 Cahors cedex 9  
Tél. : 05 65 53 40 00  
Fax : 05 65 53 41 09  
Courriel : [departement@lot.fr](mailto:departement@lot.fr)  
[www.lot.fr](http://www.lot.fr)

OH  
MY  
LOT!

Le Département soutient la démarche d'attractivité du territoire